

Aliénation d'une parcelle de terrain communal Chemin de la Jourande à M. et Mme CHATELAIN Éric

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : M. et Mme CHATELAIN Éric sont les nouveaux propriétaires des parcelles cadastrées section KP n° 17 et 52 sises 25, chemin de la Jourande.

Dans le but d'obtenir une aisance autour de leur maison, ils ont sollicité la Ville de Besançon afin d'acquérir une partie (2 a 23 ca) de la parcelle communale cadastrée section KP n° 16. D'une contenance totale de 55 a 57 ca, cette propriété communale est classée en zone NDA du POS secteur Sud.

Considérant que cette transaction régularise une situation de fait qui existe depuis plus de 50 ans et qu'elle permettrait à M. et Mme CHATELAIN de circuler librement autour de leur maison, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande.

En conséquence, la Ville de Besançon cède, après consultation du Service des Domaines, 223 m² de terrain au prix global de 4 906 € (223 m² x 22 €/m²).

Les frais d'actes seront à la charge de M. et Mme CHATELAIN.

Cette propriété est enregistrée à l'inventaire comptable sous le n° BAT-P01901.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette aliénation aux conditions énoncées ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir,
- inscrire au budget de l'exercice courant par décision modificative les autorisations de dépenses et de recettes suivantes :

	Imputation budgétaire		Dépenses	Recettes	Inventaire
Opération réelle	Produit de la vente	92.824.775.501.30100		4 906	
Opérations d'ordre	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	934.675.501.20200	4 906		BAT-P01901
	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	914.2111.501.20200		4 906	

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 27 février 2003.